

# DÉCISION DU MAIRE

**Services Techniques**  
**Angélique RIBERO**  
**Décision n° DEC\_2024\_121**

**Objet : Contrat de location bâtiment modulaire Paul Bert - Portakabin**

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat toutes les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité de louer un bâtiment modulaire pour répondre aux besoins d'accueil des élèves au sein de l'école maternelle Paul Bert,

## DÉCIDE

**Article 1 :** De signer un contrat avec la société « Portakabin », Zone Industrielle Lille-Templemars sise 8 rue de l'Épinois - CS50020 - 59637 Wattignies cedex, pour la location d'un bâtiment modulaire,

**Article 3 :** Ce contrat prend effet à compter de la date de location pour une durée de 9 mois minimum.

**Article 4 :** Le montant de ce contrat est de 16723,00 € HT.

**Article 5 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget de l'exercice de l'année 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,